



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de l'Isle Adam

COMMUNE DE RONQUEROLLES

Tél : 01.34.70.50.88 Fax : 01.39.37.20.40

Date de convocation

17/03/2017

Date d'affichage

23/03/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N° 20170303

SEANCE DU 22 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur DUHAMEL Jean-Marie, Maire

Etaient présents : M. DUHAMEL Jean-Marie, Mme BODEREAU Anne-Sophie, M. BORDIN Ary, M. BOURCIGAU Jean, M. COACHE Jean-Jacques, M. DESCAMPS Alain, M. DUBOIS Bruno, M. DUBUT Charles, Mme LOPES Maria, M. MACHET Jean- Jacques, Mme MARIETTE Véronique, M. PINSSON Franck, Mme SALLES Nadine, M. YENK François

Etait absente excusée : Mme LOVINSKY Saleha,

Secrétaire de séance : M. BOURCIGAU Jean

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;

VU la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et la loi portant engagement national pour l'environnement dite « grenelle2 » du 12 juillet 2010 ;

VU la loi n°2012387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

VU la loi n°2015-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU la délibération du Conseil municipal du 27 Septembre 2017 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation ;

VU l'arrêté du 09 décembre 2016 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de PLU, du 16 janvier au 17 février 2017 inclus ;

VU le bon déroulement de l'enquête publique qui s'est tenue du 16 janvier au 17 février 2017 ;

VU les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire-enquêteur ;

VU le dossier du projet de Plan local d'urbanisme présenté ;

Monsieur le maire

PRÉSENTE le bilan des avis qui ont été joints au dossier par les personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur (notamment son avis et ses conclusions motivées)

CONSIDÉRANT que les résultats de l'enquête justifient que quelques modifications mineures soient apportées au projet de Plan local d'urbanisme arrêté tel qu'exposées dans le mémoire en réponse annexé à la présente

PRÉSENTE le projet définitif de Plan local d'urbanisme, c'est-à-dire des documents complétés, datés, sans annotation, et prêts à être approuvés par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ENTENDU l'exposé de Mme, M. le maire ;

CONSIDÉRANT les avis des personnes publiques associées, les observations du public et le rapport du commissaire-enquêteur ;

CONSIDÉRANT que les modifications mineures apportées au projet ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

CONSIDÉRANT que le dossier du projet de Plan local d'urbanisme telle qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

DÉCIDE d'approuver le Plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

DIT que, conformément au Code de l'urbanisme, un exemplaire du Plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Ronquerolles ainsi qu'à la préfecture de Cergy Pontoise, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

DIT que la présente délibération (ainsi que le certificat de publicité) sera jointe ultérieurement au dossier approuvé ;

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal local,

Ces publicités seront certifiées par le maire ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures précitées ci-dessus ;

DIT que le PLU approuvé sera transmis à Monsieur le Préfet de Cergy Pontoise

ADOPTÉ PAR : 14 pour

VOIX CONTRE : 0

Fait et délibéré en séance les, an, mois, jours, susdits et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Ronquerolles, et délibéré le 22 Mars 2017,

Le maire,

Jean-Marie DUHAMEL



Le Maire certifie que la présente délibération
A été déposée en Sous Préfecture de Pontoise
Au titre du contrôle de la légalité le
Le Maire,

